

ACRYL-R[®] Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)
Date d'émission: 2021-07-28 Date de révision: 2023-04-13 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)
Code du produit : SM5504
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Scellant auto-nivelant

1.3. Fournisseur

Holcim Solutions and Products Canada, division de Lafarge Canada Inc.
6509 Airport Road
Mississauga, Ontario L4V 1S7
1-800-878-7876 • www.holcimacrylr.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique
Écoulement, fuite, incendie, exposition, ou incident
CHEMTREC:
Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-424-9300
Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1-703-527-3887 (appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

| | | |
|--|------|---|
| Liquides inflammables, Catégorie 2 | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| Cancérogénicité, Catégorie 2 | H351 | Susceptible de provoquer le cancer |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 | H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 | H336 | Peut provoquer somnolence ou des vertiges |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 | H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| Danger par aspiration, Catégorie 1 | H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

| | |
|-------------------------------|---|
| Mentions de danger (GHS CA) | : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 - Provoque une irritation cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges H351 - Susceptible de provoquer le cancer H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| Conseils de prudence (GHS CA) | : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant. P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs. P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment de l'eau. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO ₂), de la poudre d'extinction sèche, de la mousse pour l'extinction. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals. |

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Nom chimique / Synonymes | Identificateur de produit | % |
|------------------|-----------------------------|---------------------------|---------|
| Toluene | toluène | n° CAS: 108-88-3 | 30 – 60 |
| Titanium dioxide | - | n° CAS: 13463-67-7 | 1 – 5 |

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation | : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si la respiration est touchée. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : Enlever les vêtements touchés et laver toute la peau exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se manifeste ou persiste, consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Si une douleur, des clignements ou une irritation se manifestent ou persistent, consulter un médecin. Continuer à rincer. |
| Premiers soins après ingestion | : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche soigneusement. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins général | : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente. |

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets | : Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Symptômes/effets après inhalation | : Peut provoquer somnolence ou des vertiges. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| Symptômes chroniques | : Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

| | |
|---|--|
| Danger d'incendie | : Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Danger d'explosion | : Évitez le feu, les étincelles, l'électricité statique et les surfaces chaudes. Le liquide s'évapore facilement à température ambiante. Les vapeurs sont invisibles, inflammables, plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses et se propager sur de longues distances. Un allumage à distance et un retour de flamme sont possibles. |
| Réactivité en cas d'incendie | : Aucun connu. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Les conditions affecteront ou provoqueront une décomposition thermique. La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz, de vapeurs, de liquides ou de solides. La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO ₂) et composés organiques. |

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

| | |
|---|---|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. |
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| Autres informations | : Ne pas inhaler la fumée. |

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-------------------|--|
| Mesures générales | : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Aérer la zone. Évacuer la zone. Restez en amont par rapport au vent. |
|-------------------|--|

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: PETIT DÉVERSEMENT : Endiguer la zone pour contenir le déversement. Prenez les précautions nécessaires pour éviter la contamination des eaux souterraines et de surface. Contenir le produit déversé avec un absorbant, tel que de la sciure ou du vermiculite et récupérer dans des récipients fermés pour l'élimination. Une fois que toutes les traces visibles, y compris les vapeurs inflammables, ont été éliminées, utilisez un aspirateur à liquide sur toute la surface. Ne pas évacuer dans un égout. Si la zone de déversement est poreuse, enlever autant de terre et de gravier contaminés, etc. que nécessaire et les placer dans des conteneurs fermés pour leur élimination. Seules les personnes adéquatement formées, autorisées et portant l'équipement de protection individuelle (EPI) requis doivent participer à l'intervention et au nettoyage des déversements.

GROS DÉVERSEMENT : Tenez les spectateurs à l'écart. Seules les personnes adéquatement formées, autorisées et portant l'équipement de protection individuelle (EPI) requis doivent participer à l'intervention et au nettoyage des déversements. Ventilez la zone par des moyens naturels ou par des moyens antidéflagrants (c'est-à-dire des ventilateurs). Connaître et préparer l'intervention en cas de déversement avant d'utiliser ou de manipuler ce produit. Éliminez toutes les sources d'inflammation (flammes, surfaces chaudes, appareils de chauffage portables et sources d'étincelles électriques, statiques ou de friction). Endiguer et contenir le déversement avec un matériau inerte (par exemple, du sable, de la terre). Transférer les liquides dans des conteneurs métalliques couverts et étiquetés pour la récupération ou l'élimination, ou les enlever avec un absorbant inerte. N'utilisez que des outils qui ne produisent pas d'étincelles et les EPI appropriés. Placez les matériaux d'endiguement absorbants dans des conteneurs métalliques couverts pour les éliminer. Empêcher la contamination des égouts, des cours d'eau et des eaux souterraines par le matériau déversé ou l'absorbant utilisé.

Procédés de nettoyage

: Ventiler la zone. Éliminer les sources d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Absorber les résidus avec : l'argile sèche, du sable, ou un autre absorbant adéquat. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Pour un usage professionnel ou industriel uniquement. Suivre les instructions de l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas consommer. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec le corps. Éteignez toutes les veilleuses, les flammes, les poêles, les appareils de chauffage, les moteurs électriques, les équipements de soudage et autres sources d'inflammation. Les récipients vides ne doivent pas être lavés et réutilisés à quelque fin que ce soit. Les personnes portant des lentilles de contact doivent porter des lunettes de protection en présence de vapeurs et de liquides chimiques. Se laver soigneusement les mains après la manipulation. Les vapeurs inflammables peuvent provoquer un feu instantané ou s'enflammer de manière explosive. Pour éviter l'accumulation de vapeurs, utilisez une ventilation naturelle et/ou mécanique adéquate (par exemple, ouvrez toutes les fenêtres et les portes pour obtenir une ventilation transversale). Les conteneurs peuvent être dangereux une fois vides. Ne jamais utiliser de chalumeau de soudage ou de coupe sur ou près du contenant. Ne pas couper, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur, aux étincelles, à l'électricité statique ou à toute autre source d'inflammation. Une explosion peut se produire et provoquer des blessures ou la mort.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Tenir à l'écart de sources d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Lieu de stockage

: Ne pas entreposer à proximité d'alcools, amines, bases fortes, et matériaux de surface actif.

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Toluene (108-88-3) | |
|---|---|
| Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA [ppm] | 50 ppm |
| OEL STEL [ppm] | 60 ppm |
| Notations et remarques | Skin |
| USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Toluene |
| ACGIH OEL TWA [ppm] | 20 ppm |
| Remarque (ACGIH) | TLV® Basis: CNS, visual & hearing impair; female repro system eff; pregnancy loss. Notations: OTO; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI |
| Référence réglementaire | ACGIH 2021 |
| USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Toluene |
| OSHA PEL (TWA) [2] | 200 ppm |
| OSHA PEL C [ppm] | 300 ppm (500 ppm Peak [10 minutes]) |
| Le pic maximum acceptable a dépassé la valeur plafond acceptable pendant toute la durée d'une équipe de travail de 8h | 500 ppm 10 mins. |
| Remarque (OSHA) | (2) See Table Z-2. |
| Référence réglementaire (US-OSHA) | OSHA Annotated Table Z-2 |
| Titanium dioxide (13463-67-7) | |
| Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Notations et remarques | LRT irr |
| Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Notations et remarques | LRT irr |
| Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Notations et remarques | LRT irr |
| Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Notations et remarques | LRT irr |
| Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Notations et remarques | LRT irr |

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

| | |
|--|--|
| Titanium dioxide (13463-67-7) | |
| Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Notations et remarques | LRT irr |
| Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Notations et remarques | LRT irr |
| Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Notations et remarques | LRT irr |
| Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Notations et remarques | LRT irr |
| Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| OEL STEL | 20 mg/m ³ |
| USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Titanium dioxide |
| ACGIH OEL TWA | 10 mg/m ³ |
| Remarque (ACGIH) | LRT irr; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or levels of exposure) |
| Référence réglementaire | ACGIH 2018 |
| USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Titanium dioxide (Total dust) |
| OSHA PEL (TWA) [1] | 15 mg/m ³ total dust |
| Référence réglementaire (US-OSHA) | OSHA |

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Procurer une ventilation générale et locale par aspiration adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un matériel antidéflagrant avec des matériaux inflammables. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Porter un tablier imperméable aux produits chimiques sur une blouse de laboratoire et des vêtements qui assurent une protection complète.

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Protection des mains:

Utiliser des gants qui résistent à la nature chimique de ce produit en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être classés sous la norme EN 374 ou la norme ASTM F1296. Nous suggérons les matériaux suivants pour les gants: néoprène, caoutchouc de nitrile/butadiène, polyéthylène, l'alcool éthylvinyle stratifié PVC ou le vinyle. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés pour cette application particulière.

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes de protection chimique et un écran facial, en cas de possibilité de contact oculaire du fait de la pulvérisation de liquide ou de particules atmosphériques.

Protection de la peau et du corps:

Porter des manches longues et de l'ÉPI/combinaisons imperméables aux produits chimiques pour minimiser l'exposition du corps.

Protection des voies respiratoires:

Utiliser un masque à poussière/particules homologué NIOSH (ou autre norme nationale équivalente). Quand des vapeurs, un brouillard ou une poussière dépassent les PEL ou autres LEMT applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué NIOSH.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Liquide clair à légèrement trouble, visqueux, fluide |
| Couleur | : Blanc |
| Odeur | : Odeur acrylate aromatique |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : > 1 |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 110,6 °C (231 °F) |
| Point d'éclair | : 12,2 °C (54 °F) |
| Température d'auto-inflammation | : 536.1 °C (997 °F) |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 1,015 (moyenne) |
| Masse volumique | : 8,46 lb/gal |
| Solubilité | : insoluble dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : 1,2 – 7,1 vol % (toluène) |

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 443,4 g/l EPA Method 24 VOC

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage comme celles recommandées à la section 7.
Possibilité de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter : L'électricité statique. Chaleur. Étincelles. Flamme nue.
Matières incompatibles : Acides forts. Agents oxydants forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂).
Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Toluene (108-88-3)

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| DL50 orale rat | 2600 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 12000 mg/kg |
| CL50 Inhalation - Rat | 12,5 mg/l/4h |
| ATE CA (oral) | 2600 mg/kg de poids corporel |
| ATE CA (Cutané) | 12000 mg/kg de poids corporel |
| ATE CA (vapeurs) | 12,5 mg/l/4h |
| ATE CA (poussières, brouillard) | 12,5 mg/l/4h |

Titanium dioxide (13463-67-7)

| | |
|----------------|---------------|
| DL50 orale rat | > 10000 mg/kg |
|----------------|---------------|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

| | |
|---|--|
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| Symptômes chroniques | : Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit contient des composants qui peuvent normalement flotter sur l'eau. Ces composants peuvent être nocifs pour les organismes aquatiques et peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Obtenir le consentement des autorités chargées de la lutte contre la pollution avant d'envoyer à des usines de traitement des eaux usées. Aucun rejet dans les eaux de surface n'est autorisé sans une autorisation obtenue en vertu du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées. Se conformer à toutes les exigences nationales, provinciales et locales pour le rejet d'eaux usées.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|----------|
| N° ONU (TDG) | : UN1133 |
| n° DOT NA | : UN1133 |
| N° ONU (IMDG) | : 1133 |
| N° UN (IATA) | : 1133 |

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : ADHÉSIFS (contient: Toluène)
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Adhesives (contient: Toluène)
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : ADHÉSIFS (contient: Toluène)
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Adhesives (contient: Toluène)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3
Étiquettes de danger (TDG) : 3



DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 3
Étiquettes de danger (DOT) : 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
Étiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3
Étiquettes de danger (IATA) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : II
Groupe d'emballage (DOT) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Per DOT regulation 49 CFR 173.150 - Exceptions for Class 3, product can ship as limited quantity if:
PG II - inner packaging (cartridge) is < 0.3 gallons
PG III - inner packaging (cartridge) is < 1.3 gallons.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

N° ONU (TDG) : UN1133

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L
Quantités exemptées (TDG) : E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 128

DOT

N° ONU (DOT) : UN1133
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons).
383 - Packages containing toy plastic or paper caps for toy pistols described as "UN0349, Articles, explosive, n.o.s. (Toy caps), 1.4S" or "NA0337, Toy caps, 1.4S" are not subject to the subpart E (labeling) requirements of this part when offered for transportation by motor vehicle, rail freight, cargo vessel, and cargo aircraft and, notwithstanding the packing method assigned in §173.62 of this subchapter, in conformance with the following conditions:
B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks.
IB2 - GRV autorisés: métal (31A, 31B et 31N); Plastiques rigides (31H1 et 31H2); Composite (31HZ1). Exigence supplémentaire: seuls les liquides dont la pression de vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50 C (1,1 bar à 122 F), ou 130 kPa à 55 C (1,3 bar à 131 F) sont autorisés.
T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. />
TP8 - <Missing Translation : A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F).
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 173
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 5 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 60 L
DOT Emplacement d'arrimage : B - Le matériel peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » sur un navire-cargo ou un navire mixte qui transporte un certain nombre de passagers limité au plus élevé entre un nombre de 25 passagers et un passager par chaque trois mètres de la longueur totale du navire; et (ii) « sur le pont seulement » de navires à passagers sur lesquels le nombre de passagers indiqué dans le paragraphe (k)(2)(i) de la présente section est dépassé.

IMDG

Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP8
N° FS (Feu) : F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU
N° FS (Déversement) : S-D - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Delta – LIQUIDES INFLAMMABLES
Catégorie de chargement (IMDG) : B
Propriétés et observations (IMDG) : Adhesives are solutions of gums, resins, etc., usually volatile due to the solvents. Miscibility with water depends upon their composition.

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Fiche de Données de Sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

IATA

| | |
|---|--------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : E2 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Y341 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 1L |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : 353 |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : 5L |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : 364 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : 60L |
| Disposition particulière (IATA) | : A3 |
| Code ERG (IATA) | : 3L |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont inscrites dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES) du Canada ou sont exemptes.

15.2. Réglementations internationales

Acryl-R SM5504 Acrylic Self-Leveling Sealant (White)

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées comme "actifs" dans la "TSCA Inventory Notification (Active-Inactive) Requirements Rule" (Réglementation relative à la notification de l'inventaire (actif-inactif) de la Loi sur le contrôle des substances toxiques) ("la règle finale") de l'EPA (Environmental Protection Agency) de février 2019, telle que modifiée en février 2021, ou sont autrement exemptées ou réglementées par d'autres agences telles que la FDA ou la FIFRA.

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Benzène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

| | |
|---------------------|-------------------|
| Date d'émission | : 28 Juillet 2021 |
| Date de révision | : 13 Avril 2023 |
| Autres informations | : Auteur: JMM |

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.